

Date de convocation : 28/03/2023	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le trois avril deux mil vingt-trois à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Fabienne MANOHA, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (16).

Excusés : Nelly BEULAIGUE (pouvoir à Christophe MOULIN), Jean Paul GRANGE (pouvoir à Thierry SABOT), Catherine MARCON (pouvoir à Pierre DURIEUX), Colette MORIN (pouvoir à Pascale MERLE), Fanny MOURIER (pouvoir à Isabelle MEYNET), (5).

Absents : Corinne BEAL, Dimitri CLOT (2).

Madame Fabienne MANOHA a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Convention de refacturation Communauté de Communes du Pays de Montfaucon / Commune de DUNIERES dans le cadre de la compétence jeunesse concernant les locaux des bâtiments crèche, centre de loisirs – salles communales de DUNIERES.

DCM 20230403-2

Considérant la délibération du Conseil Communautaire en date du 2 décembre 2019 approuvant le principe de transférer la compétence jeunesse (centres de loisirs et périscolaire) à la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon au 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant la convention signée entre la Commune de DUNIERES et la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon actant la mise à disposition des locaux des bâtiments « crèches – centre de loisirs – salles communales » ;

Monsieur Le Maire explique qu'il convient d'établir une convention fixant les modalités de répartition des charges de fonctionnement du bâtiment entre la partie communale et la partie communautaire et de détailler les modes de

AR Prefecture

043-214300873-20230403-DCM20230403_2-DE
Reçu le 14/04/2023

calculs de refacturation de la Commune de DUNIERES à la Communauté de Communes pour le centre de loisirs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention de refacturation entre la Commune de DUNIERES et la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon pour les locaux des bâtiments crèche, centre de loisirs, salles communales ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text "DUNIERES" at the top and "Loiret" at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style.

AR Prefecture

043-214300873-20230403-DCM20230403_2-DE
Reçu le 14/04/2023